

## **CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX**

[http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel\\_aux\\_quatre\\_eveques\\_de\\_la\\_FSSPX.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf)

**Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?**

**Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?**

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?**

**Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?**

**Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?**

**A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?**

**Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?**

**Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?**

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.  
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

mardi 16 septembre 2008

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

## **Benoît XVI confirme publiquement son intention : « *ce Motu proprio est simplement un acte de tolérance, d'un but pastoral* »**



**« C'est un petit groupe parce que cela suppose une formation en latin, une formation dans une culture certaine. »**

**« c'est clair que la liturgie renouvelée est la liturgie ordinaire de notre temps. Merci »**

**LES MILIEUX INFILTRÉS ET RALLIÉS CONSTERNÉS :  
BIENTÔT LA THÉORIE DU « SOSIE DE BENOÎT XVI DANS L'AVION » ?**

Enregistrement filmé de la première intervention publique de Benoît XVI-Ratzinger sur le *Motu Proprio Summorum Pontificum* depuis sa sortie son entrée en vigueur, il y a 14 mois. Entouré de son équipe dirigeante du Vatican (le 'cardinal' Bertone, son secrétaire particulier, Gaenswein, etc), le chef de l'église conciliaire s'exprime en réponse à une question d'un journaliste religieux, dans l'avion qui l'emmène en France le vendredi 12 septembre 2008 au matin.

La vidéo de l'intervention de Benoît-Ratzinger lors de sa visite en France peut être visualisée depuis cette page : [http://www.virgo-maria.org/D-Eglise\\_Conciliaire/B16-en-france.html](http://www.virgo-maria.org/D-Eglise_Conciliaire/B16-en-france.html)

La visite de Benoît XVI-Ratzinger en France a donné lieu à un commentaire d'autant plus exceptionnel qu'il est unique, du chef de l'église conciliaire Ratzinger-Benoît XVI pour préciser les intentions qui l'ont conduit à promulguer le *Motu Proprio Summorum Pontificum*, le 7 juillet 2007.

**Il s'agit ni plus ni moins que d'un « *acte de tolérance* » pour un « *petit groupe* » qui possède déjà une « *formation en latin* ». Et rien d'autre.**

Pour Benoît XVI-Ratzinger, la « *nouvelle messe* », **le *Novus Ordo* de Bugnini\*-Montini-Paul VI** qu'il désigne sous le vocable de « *liturgie renouvelée* », constitue – à l'exclusion de la Messe de Saint Pie V - la « *liturgie ordinaire de notre temps* », c'est-à-dire celle qui est destinée à l'immense masse des fidèles conciliaires.

**« Troisième question, les catholiques français ont exprimé quelques fois la crainte que le *Motu proprio 'Summorum pontificum'* marque un retour en arrière sur les grandes intuitions du Concile Vatican II, comment pouvez-vous les rassurer ?**



**« *simplement un acte de tolérance* ».... « *C'est un petit groupe* »**

**Réponse de Benoît XVI :** *Je dirai, c'est absolument une peur infondée parce que ce Motu proprio est simplement un acte de tolérance, d'un but pastoral pour des personnes qui ont été formées dans cette liturgie, l'aiment, la connaissent, et veulent vivre avec cette liturgie. C'est un petit groupe parce que cela suppose une formation en latin, une formation dans une culture certaine. Mais pour ces personnes avoir l'amour et la tolérance de permettre de vivre avec cette liturgie cela me semble une exigence normale de la foi et de la pastorale d'un évêque de notre Église.*



**« Il n'y a aucune opposition entre la liturgie renouvelée par le Concile Vatican II et cette liturgie [NDLR : de Saint Pie V]»**

**« *une identité fondamentale qui exclue une contradiction, une opposition entre la liturgie renouvelée et la liturgie précédente* »**

**Il n'y a aucune opposition entre la liturgie renouvelée par le Concile Vatican II et cette liturgie, les pères conciliaires ont chaque jour célébré la messe selon l'ancien rite et, en même temps, ils ont conçu**

*un développement qui est naturel pour la liturgie dans tous ces siècles parce que la liturgie est une réalité vivante qui se développe et qui conserve dans le développement son identité. Donc il y a des accents certainement mais quand même une identité fondamentale qui exclue une contradiction, une opposition entre la liturgie renouvelée et la liturgie précédente.*



*« les amis de l'ancienne liturgie [NDLR : de Saint Pie V] peuvent et doivent connaître les nouveaux saints, les nouvelles préfaces de la liturgie, etc... »*

*« c'est clair que la liturgie renouvelée [NDLR : de Bugnini ~~et~~ Montini-Paul VI] est la liturgie ordinaire de notre temps »*

*Je pense quand même qu'il y a une possibilité d'un enrichissement des deux parties. D'une partie les amis de l'ancienne liturgie peuvent et doivent connaître les nouveaux saints, les nouvelles préfaces de la liturgie, etc... et d'autre part, la liturgie nouvelle disons souligne plus la participation commune mais, toujours, n'est pas simplement l'assemblée d'une certaine communauté mais toujours un acte de l'Église universelle, en communion avec tous les croyants de tous les temps, et un acte d'adoration. Dans ce sens, il me semble qu'il y a un enrichissement réciproque et c'est clair que la liturgie renouvelée est la liturgie ordinaire de notre temps. Merci. » Benoît XVI-Ratzinger, 12 septembre 2008*

Concernant le *Motu* 777 de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI, et pour cesser de vouloir obstinément faire prendre aux clercs et aux fidèles catholiques de la tradition, et à ceux de la FSSPX, des vessies pour des lanternes à ce sujet, ainsi que s'y emploie frénétiquement – avec tant d'autres - le porte-parole officiel de l'abbé Celier et de Suresnes sur le site internet Le Forum catholique, qui signe du pseudonyme d'Ennemond, il est bon de souligner le fait incontestable qui suit :

Cette déclaration de Benoît XVI-Ratzinger dans son avion **cadre dans les faits parfaitement - dans son esprit et dans sa lettre - avec tant le texte du *Motu Proprio* lui-même, avec son article 1 parfaitement inacceptable** pour tout catholique traditionnel, et tout héritier du combat honnête de Mgr Lefebvre, **qu'avec la lettre destinée aux 'évêques' qui accompagnait le *Motu Proprio*, dont Mgr Fellay – qui occultait alors obstinément l'article 1 du *Motu* dans le même temps qu'il réclamait que l'on fasse l'annonce avec des *Te Deum* de ce *Motu* du « bon pape Benoît VI » dans les chapelles de la FSSPX - assurait alors les fidèles qu'elle ne constituait en réalité qu'un document périphérique, de pure « politique » et de peu d'importance, destiné uniquement à faire « avaler la pilule aux méchants évêques de France », et sans rapport organique avec le texte du *Motu* lui-même.**

Interview de Benoît XVI-Ratzinger dans l'avion, le 12 septembre 2008	Lettre aux évêques, accompagnant le <i>Motu Proprio</i> , le 7 juillet 2007
« Je dirai, c'est absolument <u>une peur infondée</u> parce que ce <i>Motu proprio</i> est <u>simplement un acte de tolérance, d'un but pastoral (...)</u> <u>c'est clair que la liturgie renouvelée est la liturgie ordinaire de notre temps.</u> »	En premier lieu il y a la crainte d'amenuiser ainsi l'Autorité du Concile Vatican II, et de voir mettre en doute une de ses décisions essentielles – la réforme liturgique. <u>Cette crainte n'est pas fondée.</u> A ce propos, il faut dire avant tout que <u>le Missel, publié par Paul VI et réédité ensuite à deux reprises par Jean-Paul II, est et demeure évidemment la Forme</u>

	<b>normale</b> – la <i>Forma ordinaria</i> – de la liturgie Eucharistique.
« C'est un petit groupe parce que cela suppose <u>une formation en latin, une formation dans une culture certaine</u> . Mais pour ces personnes avoir l'amour et la tolérance de permettre de vivre avec cette liturgie cela me semble une exigence normale de la foi et de la pastorale d'un évêque de notre Église »	<b>L'usage de l'ancien Missel présuppose un minimum de formation liturgique et un accès à la langue latine; ni l'un ni l'autre ne sont tellement fréquents.</b> De ces éléments préalables concrets découle clairement le fait que <b>le nouveau Missel restera certainement la Forme ordinaire du Rite Romain</b> , non seulement en raison des normes juridiques, mais aussi à cause de la situation réelle dans lesquelles se trouvent les communautés de fidèles
« <u>les amis de l'ancienne liturgie peuvent et doivent connaître les nouveaux saints, les nouvelles préfaces de la liturgie, etc...</u> »	Evidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. <b>L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté.</b>

### Les propos de Benoît XVI-Ratzinger sont parfaitement cohérents

Dès la promulgation le 07/07/07 du Motu Proprio de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI, VM avait très précisément souligné cet aveuglement du Supérieur de la Fraternité, et les manœuvres et occultations des parties gênantes, révélatrices et significatives de ce texte auxquelles se livrait frénétiquement la camarilla des clercs infiltrés de son entourage. Il suffit par exemple de relire les messages VM du mois de juillet 2007, comme par exemple celui<sup>1</sup> du 08 juillet 2007, et celui<sup>2</sup> du 30 juillet 2007.

Ensuite le dimanche 14 septembre, Benoît XVI-Ratzinger a continué à expliciter sa pensée, devant les 'évêques' de France, selon le même fil directeur : celui de l'absorption du groupuscule traditionaliste au sein d'un conglomerat *Novus Ordo* bugninesque, au nom de la même tolérance :

« Votre charge de sanctification du peuple des fidèles, chers Frères, est indispensable à la croissance de l'Église. J'ai été amené à préciser, dans le Motu proprio *Summorum Pontificum*, les conditions d'exercice de cette charge, en ce qui concerne la possibilité d'utiliser aussi bien le missel du bienheureux Jean XXIII (1962) [NDLR déjà retouché par le F\*\*M\*\* lazariste Annibale Bugnini<sup>3</sup> inscrit au G\*\*O\*\* d'Italie le 23 avril 1963, sous le numéro matricule # 1365-75, et sous le nom de code "BUAN." ] que celui du Pape Paul VI (1970) [NDLR le 'grand œuvre', avec sa totale invention de la nouvelle consécration épiscopale conciliaire « œcuménique » - c'est\_à\_dire « protestantisée » -

<sup>1</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-09-A-00-Mgr\\_Fellay\\_et\\_le\\_MP.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-09-A-00-Mgr_Fellay_et_le_MP.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-18-C-00-Mgr\\_Fellay\\_Messori.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-18-C-00-Mgr_Fellay_Messori.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-19-D-00-Mgr\\_Fellay\\_et\\_le\\_MP.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-19-D-00-Mgr_Fellay_et_le_MP.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-24-B-00-Mgr\\_Fellay\\_a\\_Present.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-24-B-00-Mgr_Fellay_a_Present.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-28-B-00-3\\_Manipulations\\_de\\_Mgr\\_Fellay\\_et\\_Ratzinger.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-28-B-00-3_Manipulations_de_Mgr_Fellay_et_Ratzinger.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-30-A-00-Dici\\_abbe\\_Lorans\\_reculade.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-30-A-00-Dici_abbe_Lorans_reculade.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-31-A-00-Abbe\\_Lorans-GREC.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-07-31-A-00-Abbe_Lorans-GREC.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-08-04-A-00-Rolland\\_et\\_MP.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-08-04-A-00-Rolland_et_MP.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-27-B-00-Mgr\\_Fellay\\_a\\_la\\_Nacion.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-27-B-00-Mgr_Fellay_a_la_Nacion.pdf)

<sup>3</sup> <http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-08-11-C-00-Liste-Pecorelli.pdf>

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/ListeAGNOLI\\_Pecorelli\\_version\\_1\\_3reduit.xls](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/ListeAGNOLI_Pecorelli_version_1_3reduit.xls)

<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste.pdf>

<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-Cardinaux.pdf>

<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-Chronologique.pdf>

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Jean\\_XXIII.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Jean_XXIII.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Paul\\_VI.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Paul_VI.pdf)

[http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Pie\\_XII.pdf](http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Pie_XII.pdf)

sacramentellement tout-à-fait invalide<sup>4</sup>, du F\*\*s-M\*\*s lazariste Annibale Bugnini]. Des fruits de ces nouvelles dispositions ont déjà vu le jour, et j'espère que *l'indispensable pacification des esprits* est, grâce à Dieu, en train de se faire. Je mesure les difficultés qui sont les vôtres, mais je ne doute pas que vous puissiez parvenir, en temps raisonnable, à des solutions satisfaisantes pour tous, afin que *la tunique sans couture du Christ ne se déchire pas davantage. Nul n'est de trop dans l'Église. Chacun, sans exception, doit pouvoir s'y sentir chez lui, et jamais rejeté.* Dieu qui aime tous les hommes et ne veut en perdre aucun nous confie cette mission de Pasteurs, en faisant de nous les Bergers de ses brebis. Nous ne pouvons que Lui rendre grâce de l'honneur et de la confiance qu'Il nous fait. Efforçons-nous donc toujours d'être des serviteurs de l'unité ! »<sup>5</sup>

De même, quelques jours avant la visite de Benoît XVI-Ratzinger, le 'cardinal' Bertone avait expliqué au Figaro la reconnaissance du Vatican pour les 'évêques' français et leur mise en application du *Motu Proprio* :

**« Il y a un an, le Saint-Siège publiait un *motu proprio* pour tenter de résoudre un problème liturgique largement français. Cette mesure n'a-t-elle pas entraîné une crispation ?**

*Permettez-moi de rectifier : on ne peut parler d'un « problème liturgique largement français ». Le Pape a pris sa décision en vue du bien de toute l'Église. Il est exact qu'on l'attendait davantage en France, du fait que, comme on le sait, c'est le pays où l'on a vu naître le mouvement de Mgr Lefebvre et que la Fraternité fondée par lui s'est développée sur une grande partie du territoire français. On ne peut nier, d'autre part, que, même parmi les évêques, il y ait eu des opinions et des positions différentes. Il faut, en tout état de cause, reconnaître que l'épiscopat français a reçu le document du Pape et a fait, dans l'ensemble, ce qui était en son pouvoir pour le mettre en application. J'ajoute qu'il faut bien comprendre l'intention qui a inspiré la décision du Pape : la célébration de l'Eucharistie doit favoriser l'unité de l'Église, et non sa division. Poursuivre d'autres buts, c'est être bien loin de la volonté du Pasteur universel et ne pas aller dans cette direction. »<sup>6</sup> 'cardinal' Bertone, 11 septembre 2008*

Il s'agit de la première déclaration de Benoît XVI sur son texte. Elle est longue, précise et détaillée. Elle est publique, filmée et incontestable.

**Il ne s'agit pas d'un propos dit 'privé', rapporté par un intermédiaire, mais d'une déclaration officielle devant la presse et en présence de son 'staff' dirigeant.**

**Les propos de Benoît XVI-Ratzinger ont été repercutés par les télévisions dans le monde entier, ce qu'il sait, et ce qui montre qu'en faisant cette déclaration, il sait pertinemment que cette déclaration apparaît aux yeux de tous comme l'expression de sa pensée exacte sur le sujet de son Motu.**

Nous insistons sur ce contexte, car il s'est trouvé des intervenant, dans les milieux *Ecclesia Dei* ou dans le petit clan des infiltrés de la FSSPX, où des 'perroquets' officieux de l'abbé Celier ou de Suresnes sur le FC, tel Ennemond, pour venir expliquer péremptoirement et sans aucun argument factuel que cette déclaration publique du chef de l'église conciliaire ne refléterait nullement le « *fond de sa pensée* », mais que le propos était rendu caduc par la suite de son voyage en France.

Cette négation du fait de l'intention publique de Ratzinger s'est retrouvée dans les interventions sur le Forum Catholique, un Ennemond (porte-parole officieux de l'abbé Celier venant dès le vendredi soir minimiser le propos catégorique de Ratzinger et le noyant dans des considérations sur l'espoir et autre technique sophistique du même genre imbibée d'eau bénite).

**Le propos officiel de Benoît XVI-Ratzinger gêne tellement ces milieux libéraux et modernistes ralliés ou infiltrés que le fil de discussion apparut sur le sujet le vendredi soir 12 septembre a été censuré**

<sup>4</sup> cf. <http://www.rore-sanctifica.org>

<sup>5</sup> [http://www.vatican.va/holy\\_father/benedict\\_xvi/speeches/2008/september/documents/hf\\_ben-xvi\\_spe\\_20080914\\_lourdes-vescovi\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2008/september/documents/hf_ben-xvi_spe_20080914_lourdes-vescovi_fr.html)

<sup>6</sup> <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2008/09/11/01016-20080911ARTFIG00550-on-ne-peut-se-resigner-a-la-baisse-du-nombre-des-pretres-.php>

**totalment**, l'un des modérateurs renvoyant aux sites externes au Forum Catholique pour que les lecteurs trouvent l'information.

A côté de cela, les mêmes intervenants faisaient tout un fromage de la banderole « *Summorum Pontificum* » apparue sur les quais de Seine, en susurrant avec délices : '*Le Saint-Père n'a pu manquer de la voir...*' Etant sous-entendu, qu'il nourrirait un projet secret et intime de généralisation du rite traditionnel pour gommer le nouveau rite et que le *Motu Proprio* en serait l'arme cachée.

Le site du Vatican vient de publier<sup>7</sup> les propos tenus par Benoît XVI-Ratzinger dans l'avion :



**DOMANDA:** *Che cosa dice a coloro che in Francia temono che il Motu proprio "Summorum pontificum" segni un ritorno indietro rispetto alle grandi intuizioni del Concilio Vaticano II? In che modo può rassicurarli?*

**BENEDETTO XVI:** È una paura infondata perché questo Motu proprio è semplicemente un atto di tolleranza, ai fini pastorali, per persone che sono state formate in quella liturgia, la amano, la conoscono, e vogliono vivere con quella liturgia. È un gruppo ridotto poiché presuppone una formazione in latino, una formazione in una cultura certa. Ma per queste persone avere l'amore e la tolleranza di permettere di vivere con questa liturgia, sembra un'esigenza normale della fede e della pastorale di un vescovo della nostra Chiesa. Non c'è alcuna opposizione tra la liturgia rinnovata del Concilio Vaticano II e questa liturgia.

Ogni giorno (del Concilio, n.d.r.) i padri conciliari hanno celebrato la messa secondo l'antico rito e, al contempo, hanno concepito uno sviluppo naturale per la liturgia in tutto questo secolo, poiché la liturgia è una realtà viva che si sviluppa e conserva nel suo sviluppo, nella sua identità. Ci sono dunque sicuramente accenti diversi, ma comunque un'identità fondamentale che esclude una contraddizione, un'opposizione tra la liturgia rinnovata e la liturgia precedente. Credo in ogni caso che vi sia una possibilità di arricchimento da ambedue le parti. Da un lato gli amici dell'antica liturgia possono e devono conoscere i nuovi santi, le nuove prefazioni della liturgia, ecc.... dall'altra, la liturgia nuova sottolinea maggiormente la partecipazione comune ma sempre... non è semplicemente un'assemblea di una certa comunità, ma sempre un atto della Chiesa universale, in comunione con tutti i credenti di tutti i tempi, e un atto di adorazione. In tal senso mi sembra che vi sia un mutuo arricchimento, ed è chiaro che la liturgia rinnovata è la liturgia ordinaria del nostro tempo.

Deux jours après la fin de la visite, Luc Perrin enfonce le clou et écrit sans rire :

« Même publiée sur le site du Vatican, hélas, je persiste à penser, comme P. Airiau et d'autres, que cette interview dans un avion est inférieure au Message de Lourdes, lui-même inférieur au Motu proprio. »<sup>8</sup>

<sup>7</sup> [http://www.vatican.va/holy\\_father/benedict\\_xvi/speeches/2008/september/documents/hf\\_ben-xvi\\_spe\\_20080912\\_francia-interview\\_it.html](http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2008/september/documents/hf_ben-xvi_spe_20080912_francia-interview_it.html)

De la part d'un **universitaire qui se pique d'être un « obsédé textuel »** n'hésitant jamais dans son domaine d'historien à exiger des textes et des déclarations officielles, le propos prête à rire : visiblement lorsqu'il s'agit du domaine religieux (où toutes les fantaisies de logique sont permises ?) et de maintenir en survie artificielle le **cadavre du prétendu « retour de la Tradition » de Benoît XVI** et de l'extinction du *Novus Ordo* qui aurait prétendument été poursuivie par la publication du *Motu Proprio*, notre universitaire jette la logique aux orties et préfère prendre ses désirs pour des réalités. Ce comportement consternant illustre ô combien **l'illusion du Motu Proprio et le leurre de Benoît XVI comme exécuteur testamentaire des volontés de Mgr Lefebvre** ont vécus.

Encore un effort Messieurs Perrin et Airiau, et demain, si cela pouvait influencer Mgr Fellay à signer avec Benoît XVI, vous viendriez nous expliquer que Benoît XVI a voulu nous faire une bonne blague dans l'avion, ou, pourquoi pas, qu'il était ventriloqué par le journaliste inquiet.

Ou encore que les discours au dessus de 5000 m d'altitude n'engagent pas l'autorité de celui qui les prononce ?

**A quand la théorie du sosie de Benoît XVI dans l'avion ?** Cela procurerait au moins l'avantage de détendre un peu l'atmosphère en déclenchant un immense éclat de rire dans toute la France catholique !

**Tout cela est ridicule en même temps qu'extrêmement léger** : il est désormais clair que le but du *Motu Proprio* – comme VM, et quelques clercs et laïcs catholiques traditionnels n'ont cessé de l'expliquer - **n'a nulle autre finalité que d'appâter la FSSPX et de l'enfermer dans une réserve d'indiens au sein de l'église conciliaire au milieu du « zoo » de la grande église conciliaire oecuméniste et gnostique, le grand coagula maçonnique final de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI : la Grande « Église corporate » mondiale néo-Anglicane (aux ordres sacramentellement invalides<sup>9</sup>), selon le plan révélé il y a 80 ans par le moine Bénédictin infiltré Dom Lambert Beauduin, ainsi que VM ne cesse de l'expliquer et de le prouver depuis son ouverture sur internet.**

Vouloir faire croire à autre chose qu'au fait de cette déclaration montre, de la part de ces intervenants-conteurs, en quelle estime ils tiennent **l'intelligence de leurs lecteurs** dont ils espèrent qu'ils avaleront de telles sornettes sans le moindre esprit critique.

Accepter le non-sens d'un « seul rite à deux formes » est effarant de la part de lettrés et de personnes qui ont un minimum de culture catholique : l'un est immémorial et il **suit une tradition qui est identifiée sur des manuscrits jusqu'à avant l'an 300** (rite traditionnel) et l'autre (rite de Montini-Paul VI) est une création qui date de 1967, elle a été élaborée dans des bureaux et assemble des pièces très diverses, dont la moins controversée n'est pas la prétendue *Tradition apostolique*<sup>10</sup> fallacieusement attribuée à Hippolyte de Rome et qui est devenu en 20 ans la « *risée des savants* ». Comment encore pouvoir accepter **l'ineptie de l'article 1 du Motu Proprio ?**

Le fait que de tels discours en trompe l'œil puisse simplement être tolérés dans la Tradition catholique, sans susciter immédiatement une réfutation factuelle, apporte la démonstration d'une déliquescence intellectuelle qui résulte de la destruction de l'esprit critique provoquée par l'abandon des études classiques et des auteurs grecs et latins après 1968. En désarmant les intelligences par l'abandon de l'étude des langues anciennes, de la grammaire et en généralisant les méthodes globales et l'enseignement des mathématiques modernes, les programmes pédagogiques des années post-68 **ont totalement conditionné une génération en détruisant tout esprit critique objectif et la rendant aujourd'hui – incapable qu'elle est aujourd'hui d'exercer un discernement logique - très manipulable, encline à n'écouter que ses sentiments, en restant aveugle devant les faits qui heurtent les idées fausses que les conteurs lui inculquent.**

---

<sup>8</sup> <http://www.leforumcatholique.org/message.php?num=431346>

<sup>9</sup> cf. <http://www.rore-sanctifica.org>

<sup>10</sup> <http://www.rore-sanctifica.org>

Avec ses jeunes lecteurs qui, n'écoulant que leur sentiment et ne se fiant qu'à leur imagination, et se laissant bercer par les fables des intervenants principaux qu'ils préfèrent à la réalité, le Forum Catholique, n'est devenu que le pâle reflet quelque peu repoussant, d'un « *sous-prolétariat intellectuel* », expression qu'il y a vingt ans, l'historien luthérien Pierre Chaunu appliquait féroceinent aux « *évêques* » de France.

L'intention manifestée par Benoît XVI-Ratzinger tant dans le *Motu Proprio*, dans la lettre qui l'accompagne, dans sa première déclaration officielle dans l'avion que devant les 'évêques' de France à Lourdes, **constitue la négation radicale du combat de Mgr Lefebvre pour le rétablissement des vrais sacrements, du vrai rite de la messe, et d'extermination du Novus Ordo maçonnique et protestantisé du F\*\*M\*\* lazarisite Annibale Bugnini<sup>11</sup>, inscrit au G\*\*O\*\* d'Italie dès le 23 avril 1963, sous le numéro matricule # 1365-75, et sous le nom de code "BUAN."**

Continuons le bon combat

La Rédaction de Virgo-Maria

© 2008 virgo-maria.org

---

## ANNEXE<sup>12</sup> A

LETTRE DU PAPE  
**BENOÎT XVI**  
AUX ÉVÊQUES QUI ACCOMPAGNE LA  
LETTRE APOSTOLIQUE "MOTU PROPRIO DATA"  
**SUMMORUM PONTIFICUM**  
SUR L'USAGE DE LA LITURGIE ROMAINE  
ANTÉRIEURE À LA RÉFORME DE 1970

*Chers frères dans l'Episcopat,*

C'est avec beaucoup de confiance et d'espérance que je remets entre vos mains de Pasteurs le texte d'une nouvelle Lettre Apostolique « *Motu Proprio data* », sur l'usage de la liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970. Ce document est le fruit de longues réflexions, de multiples consultations, et de la prière.

Des nouvelles et des jugements formulés sans information suffisante, ont suscité beaucoup de confusion. On trouve des réactions très diverses les unes des autres, qui vont de l'acceptation joyeuse à une dure opposition, à propos d'un projet dont le contenu n'était, en réalité, pas connu.

Deux craintes s'opposaient plus directement à ce document, et je voudrais les examiner d'un peu plus près dans cette lettre.

En premier lieu il y a la crainte d'amenuiser ainsi l'Autorité du Concile Vatican II, et de voir mettre en doute une de ses décisions essentielles – la réforme liturgique.

Cette crainte n'est pas fondée. A ce propos, il faut dire avant tout que le Missel, publié par Paul VI et réédité ensuite à deux reprises par Jean-Paul II, est et demeure évidemment la Forme normale – la *Forma ordinaria* – de la liturgie Eucharistique. La dernière version du *Missale Romanum*, antérieure au Concile, qui a été publiée sous l'autorité du Pape Jean XXIII en 1962 et qui a été utilisée durant le Concile, pourra en revanche être utilisée comme *Forma extraordinaria* de la Célébration liturgique. Il n'est pas convenable de parler de ces deux versions du Missel Romain comme s'il s'agissait de « deux Rites ». Il s'agit plutôt d'un double usage de l'unique et même Rite.

---

<sup>11</sup> <http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-08-11-C-00-Liste-Pecorelli.pdf>

<sup>12</sup> [http://www.vatican.va/holy\\_father/benedict\\_xvi/letters/2007/documents/hf\\_ben-xvi\\_let\\_20070707\\_lettera-vescovi\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/letters/2007/documents/hf_ben-xvi_let_20070707_lettera-vescovi_fr.html)



Quant à l'usage du Missel de 1962, comme *Forma extraordinaria* de la Liturgie de la Messe, je voudrais attirer l'attention sur le fait que ce Missel n'a jamais été juridiquement abrogé, et que par conséquent, en principe, il est toujours resté autorisé. Lors de l'introduction du nouveau Missel, il n'a pas semblé nécessaire de publier des normes propres concernant la possibilité d'utiliser le Missel antérieur. On a probablement supposé que cela ne concernerait que quelques cas particuliers, que l'on résoudreait localement, au cas par cas. Mais, par la suite, il s'est vite avéré que beaucoup de personnes restaient fortement attachées à cet usage du Rite romain, qui leur était devenu familier depuis l'enfance. Ceci s'est produit avant tout dans les pays où le mouvement liturgique avait donné à de nombreuses personnes une remarquable formation liturgique, ainsi qu'une familiarité profonde et intime avec la Forme antérieure de la Célébration liturgique. Nous savons tous qu'au sein du mouvement conduit par l'Archevêque Mgr Lefebvre, la fidélité au Missel ancien est devenue un signe distinctif extérieur; mais les raisons de la fracture qui naissait sur ce point étaient à rechercher plus en profondeur. Beaucoup de personnes qui acceptaient clairement le caractère contraignant du Concile Vatican II, et qui étaient fidèles au Pape et aux Évêques, désiraient cependant retrouver également la forme de la sainte Liturgie qui leur était chère ; cela s'est produit avant tout parce qu'en de nombreux endroits on ne célébrait pas fidèlement selon les prescriptions du nouveau Missel; au contraire, celui-ci finissait par être interprété comme une autorisation, voire même une obligation de créativité; cette créativité a souvent porté à des déformations de la Liturgie à la limite du supportable. Je parle d'expérience, parce que j'ai vécu moi aussi cette période, avec toutes ses attentes et ses confusions. Et j'ai constaté combien les déformations arbitraires de la Liturgie ont profondément blessé des personnes qui étaient totalement enracinées dans la foi de l'Église.

C'est pour ce motif que le Pape Jean-Paul II s'est vu dans l'obligation de donner, avec le *Motu proprio* « *Ecclesia Dei* » du 2 juillet 1988, un cadre normatif pour l'usage du Missel de 1962; ce cadre ne contenait cependant pas de prescriptions détaillées, mais faisait appel de manière plus générale à la générosité des Évêques envers les « justes aspirations » des fidèles qui réclamaient cet usage du Rite romain. A cette époque, le Pape voulait ainsi aider surtout la Fraternité Saint Pie X à retrouver la pleine unité avec le successeur de Pierre, en cherchant à guérir une blessure perçue de façon toujours plus douloureuse. Cette réconciliation n'a malheureusement pas encore réussi; cependant, une série de communautés a profité avec gratitude des possibilités offertes par ce *Motu proprio*. Par contre, en dehors de ces groupes, pour lesquels manquaient des normes juridiques précises, la question de l'usage du Missel de 1962 est restée difficile, avant tout parce que les Évêques craignaient, dans ces situations, que l'on mette en doute l'autorité du Concile. Aussitôt après le Concile Vatican II, on pouvait supposer que la demande de l'usage du Missel de 1962 aurait été limitée à la génération plus âgée, celle qui avait grandi avec lui, mais entretemps il est apparu clairement que des personnes jeunes découvraient également cette forme liturgique, se sentaient attirées par elle et y trouvaient une forme de rencontre avec le mystère de la Très Sainte Eucharistie qui leur convenait particulièrement. C'est ainsi qu'est né le besoin d'un règlement juridique plus clair, que l'on ne pouvait pas prévoir à l'époque du *Motu Proprio* de 1988; ces Normes entendent également délivrer les Évêques de la nécessité de réévaluer sans cesse la façon de répondre aux diverses situations.

En second lieu, au cours des discussions sur ce *Motu Proprio* attendu, a été exprimée la crainte qu'une plus large possibilité d'utiliser le Missel de 1962 puisse porter à des désordres, voire à des fractures dans les communautés paroissiales. Cette crainte ne me paraît pas non plus réellement fondée. L'usage de l'ancien Missel présuppose un minimum de formation liturgique et un accès à la langue latine; ni l'un ni l'autre ne sont tellement fréquents. De ces éléments préalables concrets découle clairement le fait que le nouveau Missel restera certainement la Forme ordinaire du Rite Romain, non seulement en raison des normes juridiques, mais aussi à cause de la situation réelle dans lesquelles se trouvent les communautés de fidèles.

Il est vrai que les exagérations ne manquent pas, ni parfois des aspects sociaux indûment liés à l'attitude de certains fidèles liés à l'ancienne tradition liturgique latine. Votre charité et votre prudence pastorale serviront de stimulant et de guide pour perfectionner les choses. D'ailleurs, les deux Formes d'usage du Rite Romain peuvent s'enrichir réciproquement: dans l'ancien Missel pourront être et devront être insérés les nouveaux saints, et quelques-unes des nouvelles préfaces. La Commission « *Ecclesia Dei* », en lien avec les diverses entités dédiées à l'*usus antiquior*, étudiera quelles sont les possibilités pratiques. Dans la célébration de la Messe selon le Missel de Paul VI, pourra être manifestée de façon plus forte que cela ne l'a été souvent fait jusqu'à présent, cette sacralité qui attire de nombreuses personnes vers le rite ancien. La meilleure garantie pour que le Missel de Paul VI puisse unir les communautés paroissiales et être aimé de leur part est de célébrer avec

beaucoup de révérence et en conformité avec les prescriptions; c'est ce qui rend visible la richesse spirituelle et la profondeur théologique de ce Missel.

J'en arrive ainsi à la raison positive qui est le motif qui me fait actualiser par ce *Motu Proprio* celui de 1988. Il s'agit de parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Église. En regardant le passé, les divisions qui ont lacéré le corps du Christ au cours des siècles, on a continuellement l'impression qu'aux moments critiques où la division commençait à naître, les responsables de l'Église n'ont pas fait suffisamment pour conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité; on a l'impression que les omissions dans l'Église ont eu leur part de culpabilité dans le fait que ces divisions aient réussi à se consolider. Ce regard vers le passé nous impose aujourd'hui une obligation: faire tous les efforts afin que tous ceux qui désirent réellement l'unité aient la possibilité de rester dans cette unité ou de la retrouver à nouveau. Il me vient à l'esprit une phrase de la seconde épître aux Corinthiens, où Saint Paul écrit: « *Nous vous avons parlé en toute liberté, Corinthiens; notre cœur s'est grand ouvert. Vous n'êtes pas à l'étroit chez nous; c'est dans vos cœurs que vous êtes à l'étroit. Payez-nous donc de retour; ... ouvrez tout grand votre cœur, vous aussi!* » (2Co 6,11-13). Paul le dit évidemment dans un autre contexte, mais son invitation peut et doit aussi nous toucher, précisément sur ce thème. Ouvrons généreusement notre cœur et laissons entrer tout ce à quoi la foi elle-même fait place.

Il n'y a aucune contradiction entre l'une et l'autre édition du *Missale Romanum*. L'histoire de la liturgie est faite de croissance et de progrès, jamais de rupture. Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l'improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. Il est bon pour nous tous, de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l'Église, et de leur donner leur juste place. Évidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté.

Pour conclure, chers Confrères, il me tient à cœur de souligner que ces nouvelles normes ne diminuent aucunement votre autorité et votre responsabilité, ni sur la liturgie, ni sur la pastorale de vos fidèles. Chaque Évêque est en effet le « modérateur » de la liturgie dans son propre diocèse (cf. *Sacrosanctum Concilium*, n. 22 : « *Sacrae liturgiae moderatio ab Ecclesiae auctoritate unice pendet : quae quidem est apud Apostolicam Sedem et, ad normam iuris, apud Episcopum* »).

Rien n'est donc retiré à l'autorité de l'Évêque dont le rôle demeurera de toute façon celui de veiller à ce que tout se passe dans la paix et la sérénité. Si quelque problème devait surgir et que le curé ne puisse pas le résoudre, l'Ordinaire local pourra toujours intervenir, en pleine harmonie cependant avec ce qu'établissent les nouvelles normes du *Motu proprio*.

Je vous invite en outre, chers Confrères, à bien vouloir écrire au Saint-Siège un compte-rendu de vos expériences, trois ans après l'entrée en vigueur de ce *Motu proprio*. Si de sérieuses difficultés étaient vraiment apparues, on pourrait alors chercher des voies pour y porter remède.

Chers Frères, c'est en esprit de reconnaissance et de confiance que je confie à votre cœur de Pasteurs ces pages et les normes du *Motu proprio*. Souvenons-nous toujours des paroles de l'Apôtre Paul, adressées aux prêtres d'Ephèse : « *Soyez attentifs à vous-mêmes, et à tout le troupeau dont l'Esprit-Saint vous a établis gardiens, pour paître l'Église de Dieu, qu'il s'est acquise par le sang de son propre Fils* » (Ac 20,28).

Je confie à la puissante intercession de Marie, Mère de l'Église, ces nouvelles normes, et j'accorde de tout mon cœur ma Bénédiction Apostolique à vous, chers Confrères, aux curés de vos diocèses, et à tous les prêtres vos collaborateurs ainsi qu'à tous vos fidèles.

*Fait auprès de Saint-Pierre, le 7 juillet 2007.*

## **BENEDICTUS PP. XVI**

---

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>